



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Municipalité de Nomingue, lors de la séance ordinaire du 11 août 2026 à 19h30, qui se déroulera à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure numéro 2026-0221 : 1111 chemin de l'Aubépine
(Matricule 2348-57-4895-0-000-0000)

La présente demande vise à déroger à l'article 5.6.1 du Règlement de zonage 2012-362 afin d'autoriser la construction d'un garage attaché d'une superficie de 113 m², relié au bâtiment principal par un abri d'auto, alors que cet article prévoit que la superficie d'un garage attaché ne peut excéder 50 % de la superficie au sol du bâtiment principal;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Avis donné à Nomingue, le 27 juillet 2026.

Catherine Clermont
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 27 juillet 2026, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-septième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-six (27 juillet 2026).